

CAP DE MUTATIONS C et B AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013 GESTION PUBLIQUE :**ATTENTION DANGER !**

Les CAP locales qui se dérouleront normalement les 9 et 18 juillet pour le mouvement du 1^{er} septembre seront les dernières à permettre aux agents des Alpes Maritimes de muter sur TOUT le département.

En effet à partir du 1^{er} septembre 2014, **SEUL mouvement de mutations** de l'année 2014, seules les mutations à l'intérieur d'une même RAN (résidence d'affectation nationale) **ET** en conservant le même métier seront traitées en CAP locale.

Toutes les autres demandes de mutations devront passer par les CAP nationales.

Exemple : un agent souhaitant muter de Vence à Nice change de RAN, de celle de Valbonne à celle de Nice. Il devra faire une demande de mutation nationale entre décembre 2013 et janvier 2014 et se retrouvera donc en concurrence avec toutes les demandes de mutation pour Nice au plan national. Il n'obtiendra sa mutation que si son ancienneté administrative le lui permet, c'est à dire s'il a l'indice le plus élevé dans son corps (agent ou contrôleur).

Mais, cerise sur le gâteau, il est affecté à la RAN et non sur la ville de Nice et peut donc se retrouver sur tous les postes de la RAN de Nice soit:

Tous les postes de Nice, L'Escarène, Levens, Puget Théniers, Roquebillière, St Etienne-St Sauveur sur Tinée, Villefranche sur Mer.

Ce système ne favorise pas les mutations à l'intérieur du département puisque :

1. Elles ne seront plus prioritaires (ancienneté administrative retenue)
2. L'agent n'aura plus la garantie d'obtenir le poste qu'il demande et pourra même voir sa situation géographique se dégrader.

Nous demandons, au niveau national, à l'administration de respecter les règles de gestion qui s'appliquaient sur la Gestion Publique et qui à ce jour sont toujours en vigueur pour que les agents puissent bénéficier pour la DERNIERE FOIS de règles qui leur soient favorables, c'est à dire de traiter en priorité les mutations internes au département.

C'est pourquoi, nous continuerons à revendiquer, **SEULE ORGANISATION SYNDICALE A LE FAIRE**, des règles de gestion claires, lisibles et transparentes comme le clamait l'ancien Directeur Général, ce qui à ce jour est loin d'être une vérité.

LES R.A.N* DES ALPES MARITIMES

Cagnes	Cannes	Grasse	Valbonne	Le Cannet	Antibes	Menton	Nice
Cagnes / mer St Laurent du Var	Cannes Mougins	Grasse	Valbonne Vence Bar / loup	Le Cannet Vallauris	Antibes	Menton Breil / Roya Tende	Nice Contes L'Escarène Levens Puget-Théniers Roquebillière La Tinée Villefranche/Mer

* Résidence d'Affectation Nationale